



FFvolley

Commission Fédérale Sportive

RIS n°14 Semaine n°13.
Diffusé le 2 avril 2024

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°38 : VOLLEY-BALL VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS 0693332

- Lors de la rencontre 3FA111 opposant VOLLEY-BALL LA ROCHETTE au VOLLEY-BALL VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS le 31 mars 2024, le club du VOLLEY-BALL VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS a inscrit sur la feuille de match une joueuse non régulièrement qualifiée.

DOSSIER n°39 : ETUDIANT CLUB ORLEANAIS 0454144

- Lors de la rencontre 3FC113 opposant l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS 2 au C S M CLAMART 2 le 31 mars 2024, le club de l' ETUDIANT CLUB ORLEANAIS a inscrit sur la feuille de match une joueuse non régulièrement qualifiée.

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.